

**COMMENT FAIRE LA DÉCLARATION
D'UNE AIDE À DOMICILE
AVEC LES C.E.S.U.**

1) En ligne : <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>

Ou, si vous ne disposez pas de connexion internet :

2) Dans le but d'obtenir la marche à suivre pour la déclaration d'une aide à domicile, contacter par téléphone le Centre national du Chèque emploi service universel, un conseiller pourra vous expliquer précisément les démarches à effectuer et vous transmettre, par courrier, les documents nécessaires à votre adhésion au chèque emploi service universel (CESU). Pour cela, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées du centre national CESU :

Centre national du Chèque emploi service universel
63 rue de la Montat
42961 Saint-Etienne Cedex 9

Téléphone : 0820 00 23 78